

## **NON aux 317 suppressions de postes et 114 modifications de contrat de travail**

Le 8 octobre, devant le siège d'APF France handicap, près de 150 salariés étaient mobilisés avec leur syndicat FO et CGT comme des centaines d'autres dans toute la France. Ils étaient là pour faire entendre leur voix et dire non au projet de licenciements annoncés et présenté dans le cadre du CSE Central extraordinaire de l'association APF France handicap.

En jeu, **317 suppressions de postes et 114 modifications de contrats de travail** susceptibles de déboucher sur des licenciements, soit un coût humain inacceptable.

On veut continuer de faire payer aux salariés la crise et l'austérité budgétaire.

La preuve par les chiffres annoncés.

Ainsi, les financeurs n'ont pas couvert depuis 2020 une somme globale de **55 millions d'euros**. Elle est due au coût :

- de l'inflation pour 15 millions d'euros,
- du non-financement d'une partie du Ségur pour 5,5 millions d'euros (sans compter le non-paiement de la rétroactivité pour les derniers salariés concernés depuis juin 2024),
- du recours à l'intérim ou au libéral qui en 2017 s'élevait à 25,3 millions d'euros et en 2023 à 52,8 millions d'euros, soit un total de 27,5 millions d'euros,
- de la jurisprudence applicable concernant l'acquisition des congés payés pendant les arrêts maladies évaluée par l'association pour 7 millions d'euros.

**C'est donc bien l'insuffisance de financement** qui a créé le déficit de 17,7 millions d'euros pour le secteur médico-social, celui des Service d'Aide et Accompagnement à Domicile (SAAD) de 5,1 millions d'euros et une partie des 20 millions d'euros du secteur en gestion directe (Ateliers protégés, ESAT). Un déficit global qui représente **4.38 % du budget total** de APF France handicap.

C'est pourquoi, à FO ACTION SOCIALE, nous contestons les licenciements annoncés qui vont rajouter au malheur des uns en faisant peser inévitablement une surcharge de travail inacceptable pour les salariés qui resteront en poste. Cette économie budgétaire au minimum de 6,7 millions d'euros, est inutile. Il n'y a pas de réel déficit. Les financeurs doivent respecter leurs obligations de financement dont le coût de l'inflation, le droit conventionnel et légal.

Alors avec les salariés, nous disons et réaffirmons :

**NON aux suppressions de postes et aux mutations imposées,  
OUI à des moyens à la hauteur du droit et des besoins,  
OUI au paiement intégral des sommes dues à APF France handicap par les financeurs garanti  
par un fonds d'urgence de l'Etat,  
OUI au paiement immédiat de la rétroactivité des 183 euros à tous les salariés concernés.**

Sans attendre, avec la CGT, nous avons demandé à être reçus en urgence par la Ministre concernée. A l'occasion de ce rendez-vous, dans l'unité, nous appellerons à nouveau à la grève et à la mobilisation, pour obtenir satisfaction.

**AGIR POUR NE PAS SUBIR**  
**Notre pouvoir pas un slogan**

Paris, le 10 octobre 2024